

Libération conditionnelle—Loi

M. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, le visa est un moyen de donner accès à notre pays à ceux qui ont des raisons légitimes d'y venir. Je regrette cette situation, mais j'ai déjà dit que j'avais l'intention de poursuivre ces conseillers qui ont incité d'innocents citoyens portugais à faire de fausses déclarations. La GRC enquête et il ne m'est donc pas possible d'en dire davantage. Je ne veux pas gêner l'enquête ni porter atteinte aux droits légitimes de tous à des audiences justes et honnêtes.

* * *

LES TARIFS**LES TARIFS SUR LES LIVRES ET LA MUSIQUE**

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre des Finances, concerne une nouvelle combine dans les tarifs sur les livres, qui comprendront maintenant un tarif sur la musique à un taux encore plus élevé, puisque le prix de vente sera le prix de base, même dans le cas de la musique louée. Le ministre n'est-il pas d'accord pour tenir compte des protestations des mélomanes et des lecteurs canadiens qui s'opposent par milliers à cette politique extrêmement malavisée et pour annuler le tarif sur les livres et la musique?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à rappeler à la députée les raisons pour lesquelles nous avons dû, malheureusement, prendre cette décision. Elle ne visait pas l'industrie du livre; elle tendait à exercer nos droits et à faire part de nos craintes au sujet de l'orientation de la politique du gouvernement américain. J'ai rencontré, à l'instar du ministre des Communications, des représentants de l'industrie de l'édition. Nous avons demandé à l'industrie des renseignements. Lorsque nous les aurons reçus, nous pourrions décider de la voie à suivre.

LA POSITION DU MINISTRE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, le ministre répondra-t-il aux opinions juridiques selon lesquelles le tarif sur les livres de langue anglaise est discriminatoire, viole les dispositions de la Charte tendant à offrir une protection égale aux deux langues officielles, fait de la discrimination à l'endroit des lecteurs anglais et enfreint les dispositions relatives à la libre liberté d'expression, de pensée et d'échange, en empêchant la libre circulation d'idées? Le ministre ne croit-il pas que la Charte doit être respectée et que le tarif, qui l'enfreint, doit être retiré?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis persuadé que la députée n'est pas sans savoir que les opinions juridiques divergent à ce sujet.

M. Broadbent: Comme sur n'importe quelle autre question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le chef du Nouveau parti démocratique, un éminent juriste, a probablement raison. Cela s'applique à toutes les questions. C'est particulièrement vrai en l'occurrence. Nous examinons la question, mais, je le répète,

nous avons demandé à l'industrie des renseignements et tant que nous ne les aurons pas reçus, il nous est difficile d'agir.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT**LA RÉPONSE DONNÉE PAR UN MINISTRE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS**

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au cours de la période des questions, j'ai remarqué que le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a peut-être involontairement induit la Chambre en erreur lorsqu'il a déclaré que le gouvernement avait aboli la taxe sur les carburants utilisés dans les fermes. Je pense qu'il aurait été plus exact d'utiliser le mot «réduit» plutôt qu'«aboli». Je demande donc que le compte rendu soit corrigé en conséquence.

• (1500)

M. le vice-président: La présidence doit déclarer qu'il n'y a pas là matière à invoquer le Règlement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT*[Traduction]***LA LOI SUR LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE DE DÉTENUS ET LA LOI SUR LES PÉNITENCIERS****MESURE MODIFICATIVE—L'AMENDEMENT DU SÉNAT**

La Chambre reprend l'étude d'un amendement apporté par le Sénat au projet de loi C-67, tendant à modifier la Loi sur la libération conditionnelle de détenus et la Loi sur les pénitenciers; ainsi que de la motion de M. Kelleher (p. 15013).

M. le vice-président: Lorsque la Chambre a interrompu ses travaux à 13 heures, il restait cinq minutes à la période des questions et commentaires suivant le discours du député de York-Sud—Weston (M. Nunziata). Par conséquent, j'accorde la parole au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) pour une question ou un commentaire.

M. Boudria: Monsieur le Président, en préambule à ma question au député de York-Sud—Weston (M. Nunziata), je tiens à le féliciter pour les remarques judicieuses qu'il a faites plus tôt aujourd'hui sur le projet de loi. Je suis certain que tous les députés reconnaissent que, comme toujours, il s'agissait de remarques très sensées et propres à susciter la réflexion.

Le député est-il d'avis que le gouvernement a entrepris une démarche irréflectée? Juge-t-il, comme moi, que le gouvernement utilise cette question pour détourner l'attention des autres situations embarrassantes auxquelles il se trouve actuellement confronté? Croit-il que le gouvernement a utilisé ce projet de loi comme prétexte pour reconvoquer la Chambre pour cette très courte session et ainsi détourner l'attention du public des très graves problèmes que l'on connaît à l'heure actuelle?